



VIOR ANNONCE L'ACQUISITION ACCÉLÉRÉE DE 100 % DE L'ANCIENNE MINE D'OR BELLETERRE

Montréal, Canada, le 30 avril 2024 – Vior Inc. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, OTC : VIORF et FRANCFORT : VL51) a le plaisir d'annoncer la signature d'une convention définitive d'achat d'actifs (la « **convention d'acquisition** ») pour l'acquisition (« **l'acquisition** ») des deux concessions minières (les « **concessions** ») de l'ancienne mine Belleterre qui a produit plus de 750 000oz @ 10,73g/t d'or et 95 000oz @ 1,37g/t d'argent entre 1936 et 1959 (source : Sigeom MERN). Les concessions constituent un élément important du projet de Vior Belleterre Or qui est localisé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec.

La Société et les propriétaires des concessions avaient initialement signé une convention d'option (la « **convention d'option** ») en vertu de laquelle Vior avait l'option exclusive d'acheter les concessions et une série de claims miniers pour une considération totale de 2,1 millions de dollars, dont 250 000 \$ en espèces ont déjà été versés (voir le communiqué de presse de la Société en date du 4 février 2021). En effet, en vertu de la convention d'option, la Société a précédemment complété l'acquisition des claims miniers qui font maintenant partie intégrante du projet de Vior. En vertu de la convention d'acquisition, Vior versera aux propriétaires des concessions un paiement en espèces de 1 million de dollars en contrepartie du transfert de l'intérêt de 100 % du vendeur dans les concessions. La clôture de cette acquisition devrait se concrétiser devant notaire vers le 14 mai 2024.

Mark Fedosiewich, président et chef de la direction de Vior Inc. a déclaré : « Nous sommes heureux d'annoncer le succès de cette renégociation concernant la convention d'acquisition des concessions de Belleterre. Cette entente renégociée démontre la capacité de Vior à répondre aux conditions changeantes du marché et assure un contrôle à 100 % de cette partie importante de notre projet aurifère Belleterre. Nous restons concentrés sur l'exécution de notre plan stratégique à Belleterre afin de délivrer une valeur significative au meilleur intérêt de nos actionnaires ».

En sécurisant l'acquisition des Concessions à un coût réduit, Vior poursuit son engagement dans une gestion financière saine visant à maximiser la valeur pour ses actionnaires tout en avançant ses objectifs de croissance avec son important programme de forage de +60 000m. Ce programme de forage devrait commencer au début de l'été 2024.

À propos du projet Belleterre Or

Le projet Belleterre Or est situé près de la ville de Belleterre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à 95 km au sud de Rouyn-Noranda et de Val d'Or, au Québec et comprend 635 claims sur une superficie de 348 km², constituant un projet d'exploration à l'échelle du district minier comprenant l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre. Le projet a été sous-exploré au cours des 60 dernières années et n'a jamais

fait l'objet d'une consolidation aussi importante jusqu'à présent. Il bénéficie d'une situation avantageuse à proximité des deux principales villes minières du Québec, offrant une infrastructure minière complète, un vaste réseau routier et un accès à l'électricité, ainsi qu'une main-d'œuvre qualifiée disponible à proximité. Vior détient une position de terrain dominante dans la région de ce projet très prometteur qui devrait progresser rapidement avec le programme de forage prévu pour 2024/2025.

À propos de Vior Inc.

Vior est une société junior d'exploration minière basée dans la province de Québec, au Canada, dont la stratégie d'entreprise est de générer, d'explorer et de développer des projets miniers de haute qualité dans la juridiction minière du Québec, juridiction éprouvée et favorable au développement minier. Au fil des années, la direction et les équipes techniques de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospectifs miniers de haute qualité.

Actuellement, Vior fait progresser rapidement son projet Belleterre Or avec le soutien stratégique de Corporation minière Osisko inc. Ce projet de grande envergure et à fort potentiel comprend notamment la mine d'or à haute teneur Belleterre, anciennement exploitée au Québec. Vior a effectué des travaux d'exploration poussés sur son projet Belleterre Or et est en train de finaliser les plans d'un programme de forage de plus de 60 000 m. Vior développe aussi activement d'autres projets notamment son projet prometteur Skyfall en partenariat avec SOQUEM Inc. ainsi que plusieurs autres propriétés ayant un potentiel dans l'or et autres commodités.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
President and CEO
613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-President Executif
514-442-7707
leustache@vior.ca

www.vior.ca

SEDAR: Vior Inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, la clôture de l'acquisition, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration et la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration et la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait

», « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment les retards dans l'établissement de la documentation nécessaire à la réalisation de l'acquisition, le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société et les risques environnementaux ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion de la direction de la Société pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.